

Décrète :

Article 1^{er}

Le tableau figurant à l'article 8-1 est remplacé par le tableau ci-dessous :

«

ÉCHELONS	INDICES BRUTS à compter du 1^{er} septembre 2022
Troisième grade	
11e échelon	707
10 ^e échelon	684
9 ^e échelon	660
8 ^e échelon	638
7 ^e échelon	604
6 ^e échelon	573
5 ^e échelon	547
4 ^e échelon	513
3 ^e échelon	484
2 ^e échelon	461
1 ^{er} échelon	446
Deuxième grade	
12e échelon	638
11e échelon	599
10 ^e échelon	567
9 ^e échelon	542
8 ^e échelon	528
7 ^e échelon	506
6 ^e échelon	480
5 ^e échelon	458
4 ^e échelon	444
3 ^e échelon	429
2 ^e échelon	415

1 ^{er} échelon	401
Premier grade	
13e échelon	597
12e échelon	563
11e échelon	538
10 ^e échelon	513
9 ^e échelon	500
8 ^e échelon	478
7 ^e échelon	452
6 ^e échelon	431
5 ^e échelon	415
4 ^e échelon	401
3 ^e échelon	397
2 ^e échelon	395
1 ^{er} échelon	389

Article 2

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Article 3

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par la Première ministre,

Le ministre de la transformation
et de la fonction publiques

Stanislas GUERINI

Le ministre de l'économie, des finances et
de la souveraineté industrielle et numérique,

Bruno LE MAIRE

Le ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics,

Gabriel Attal